



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Téléphone : 02.31.67.47.01
Télécopie : 02.31.67.46.88
E-mail : sec.direction@ch-vire.fr

Séance du 25 janvier 2019
Délibération n° 2019.01

Objet :

Instauration d'une direction commune entre les centres hospitaliers de Flers, Vire et du centre hospitalier intercommunal des Andaines

L'an deux mil dix neuf, le vendredi 25 janvier, s'est réuni le conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vire, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, Conseiller Départemental.

Etaient présents

Membres avec voix délibérative

Au titre des représentants des collectivités territoriales

ANDREU SABATER Marc, Maire, Conseiller Départemental
BIHEL Annie, Déléguée communautaire
ROCA Michel, Conseiller Départemental

Au titre des représentants du personnel

LION Laurent, représentant la CME

Au titre des personnalités qualifiées

PASQUET Jean-Pierre

Membres avec voix consultative

LHEUREUX Cécile, Adjointe de la Déléguée Départementale du Calvados - Agence Régionale de Santé de Normandie
LE GAL Olivier, Médecin conseil de la MSA Côtes Normandes
LEZIN Bruno, Président de la Commission Médicale d'Etablissement
BARKI Jacques, représentant la Commission d'Ethique du centre hospitalier de Vire

BOUVET Dominique, Trésorier Principal

Et pour la Direction

BOUCHER Quentin, Directeur chargé des finances
BRU Hélène, Directrice chargée de la Qualité et la Gestion des risques
COJEAN Hélène, Directrice de site

LECHATELLIER Maryvonne, Faisant Fonction de Directrice des soins
MAY Jacques, Chargé de mission
MONTAGNE Brigitte, Directrice, Coordinatrice générale de l'Offre de Soins
TROUCHAUD David, Directeur

Excusé(s)

COLIN Michel
LOIVET Magalie
MARTIN Pascal
MOREL Aurélie
PLESSARD Sandra

VU le décret n° 2005-90 du 2 août 2005 relatif à la Direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 4,

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 29 et 30,

VU les délibérations du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire en date 27 juin 2016 sur la participation de l'établissement au Groupement Hospitalier de Territoire « Les collines de Normandie », sur la désignation de l'établissement support et sur l'approbation de la convention constitutive du GHT les collines de Normandie,

VU la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire en date du 29 juin 2016,

VU l'arrêté de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 1^{er} juillet 2016 portant composition du Groupement Hospitalier de Territoire « Les collines de Normandie »,

VU l'arrêté du 22 mars 2018 plaçant Monsieur David TROUCHAUD, directeur d'hôpital, pour une durée de quatre ans, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier de Flers à compter du 3 avril 2018,

VU la convention de Direction commune entre les centres hospitaliers de Flers et Vire adoptée par leurs conseils de surveillance respectivement les 12 et 8 juin 2018,

VU l'arrêté en date du 12 septembre 2018 portant nomination de Monsieur David TROUCHAUD en qualité de Directeur du centre hospitalier de Vire dans le cadre de la Direction commune entre les centres hospitaliers de Flers et Vire,

VU l'arrêté de nomination de Monsieur François PONCHON en qualité de Directeur du centre hospitalier intercommunal des Andaines en date du 21 octobre 2010,

Considérant l'impérieuse nécessité d'atteindre les objectifs actés par les établissements parties au groupement dans la convention constitutive de ce dernier.

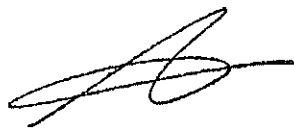
Le quorum étant atteint, après en avoir délibéré, le conseil de surveillance,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE**

- **à la constitution d'une Direction commune entre les centres hospitaliers de Flers, Vire et le CHIC des Andaines.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Conseil de Surveillance,



Marc ANDREU SABATER